

# Le Quotidien

Statistique Canada

Le jeudi 25 septembre 2014  
Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est

---

## Communiqués

---

<b>Emploi, rémunération et heures de travail, juillet 2014</b>	2
La rémunération hebdomadaire moyenne des employés salariés non agricoles s'est établie à 940 \$ en juillet, un montant presque inchangé par rapport à celui de 937 \$ enregistré le mois précédent. Comparativement à 12 mois plus tôt, la rémunération hebdomadaire a augmenté de 3,3 %.	
<b>Les cybercrimes déclarés par la police au Canada, 2012</b>	9
En 2012, 9 084 affaires de cybercriminalité ont été déclarées par les services de police canadiens qui transmettent des renseignements dans le cadre de la nouvelle version du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.	
Indice des taux de salaires syndicaux dans la construction, août 2014	15
Statistiques sur le broyage des graines oléagineuses, août 2014	16
Blé moulu et farine de blé produite, juillet 2014	17
<b>Nouveaux produits et études</b>	18

---

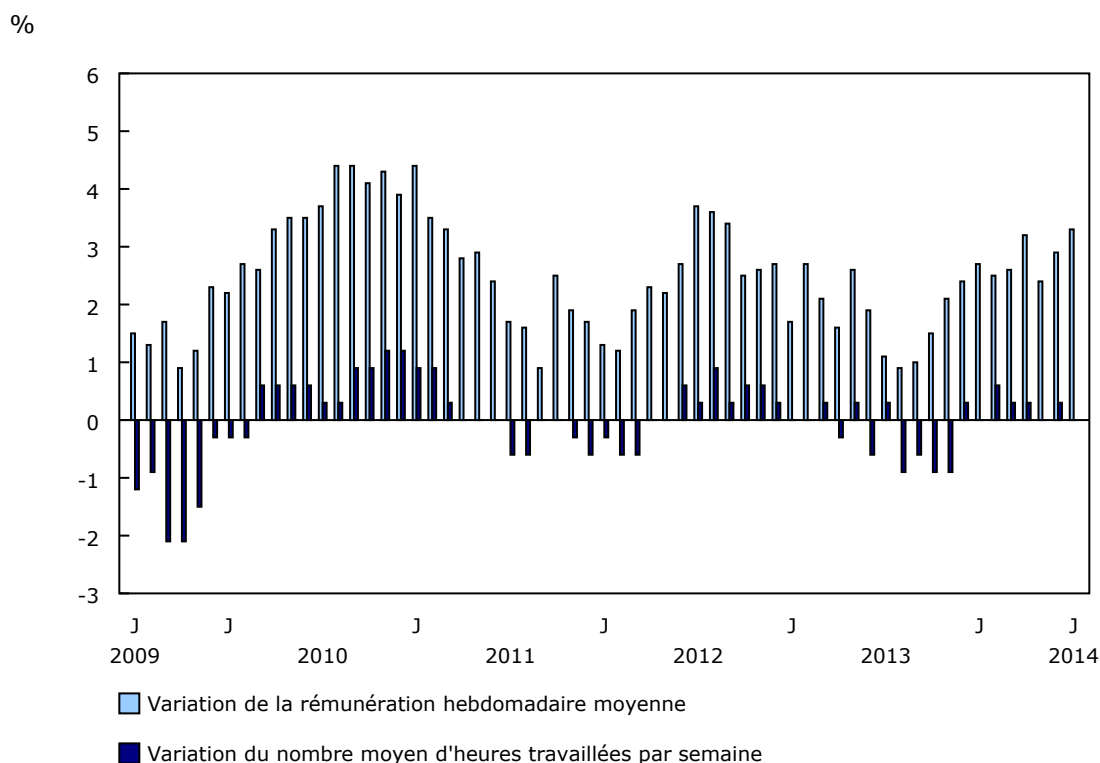


## Communiqués

### Emploi, rémunération et heures de travail, juillet 2014

La rémunération hebdomadaire moyenne des employés salariés non agricoles s'est établie à 940 \$ en juillet, un montant presque inchangé par rapport à celui de 937 \$ enregistré le mois précédent. Comparativement à 12 mois plus tôt, la rémunération hebdomadaire a augmenté de 3,3 %.

#### Graphique 1 Variation d'une année à l'autre de la rémunération hebdomadaire moyenne et du nombre moyen d'heures travaillées par semaine



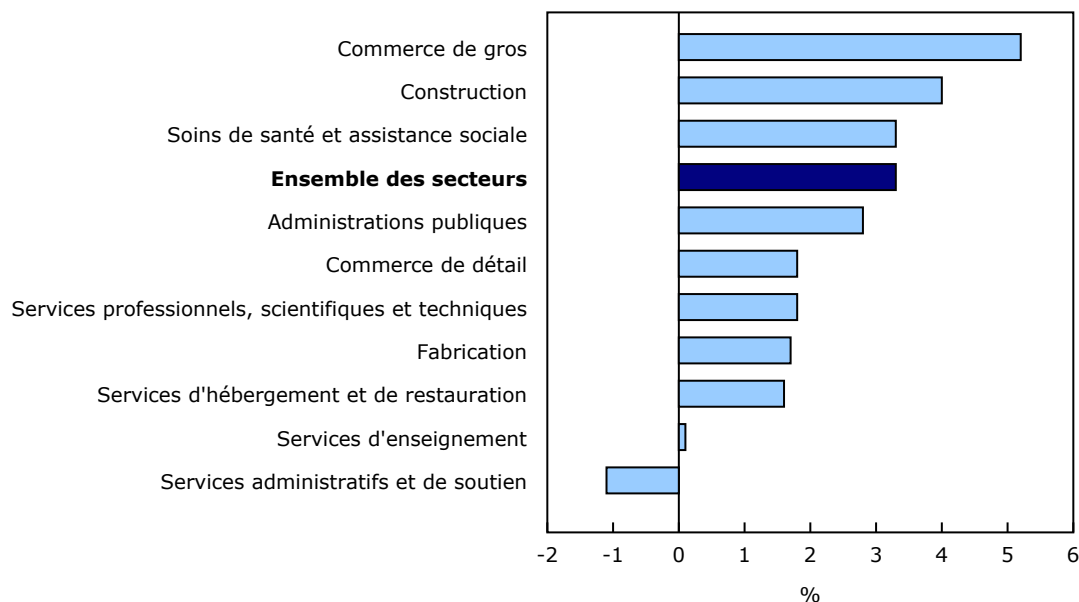
La hausse de 3,3 % de la rémunération hebdomadaire au cours des 12 mois ayant pris fin en juillet s'explique par divers facteurs, y compris la croissance des salaires, les variations de la composition de l'emploi par secteur, par profession et par niveau d'expérience de travail, ainsi que le nombre moyen d'heures travaillées par semaine. En juillet, les employés salariés non agricoles ont travaillé 33,0 heures par semaine en moyenne, soit autant d'heures que le mois précédent et qu'en juillet 2013.

#### Rémunération hebdomadaire moyenne par secteur

Au cours des 12 mois ayant pris fin en juillet, la rémunération hebdomadaire moyenne a augmenté dans 8 des 10 principaux secteurs d'activité, et particulièrement dans le commerce de gros.

## Graphique 2

### Variation sur 12 mois de la rémunération hebdomadaire moyenne dans les 10 principaux secteurs, juillet 2013 à juillet 2014



Par rapport à 12 mois plus tôt, la rémunération hebdomadaire moyenne dans le commerce de gros a progressé de 5,2 % pour atteindre 1 136 \$. Les hausses les plus marquées ont été enregistrées chez les grossistes-marchands d'articles personnels et ménagers et chez les grossistes-marchands de matériaux et de fournitures de construction.

Dans le secteur de la construction, la rémunération hebdomadaire moyenne a augmenté de 4,0 % au cours des 12 mois ayant pris fin en juillet pour se chiffrer à 1 234 \$, bien que la rémunération dans ce secteur ait été assez stable depuis octobre. La croissance de la rémunération a été généralisée dans l'ensemble des industries de la construction.

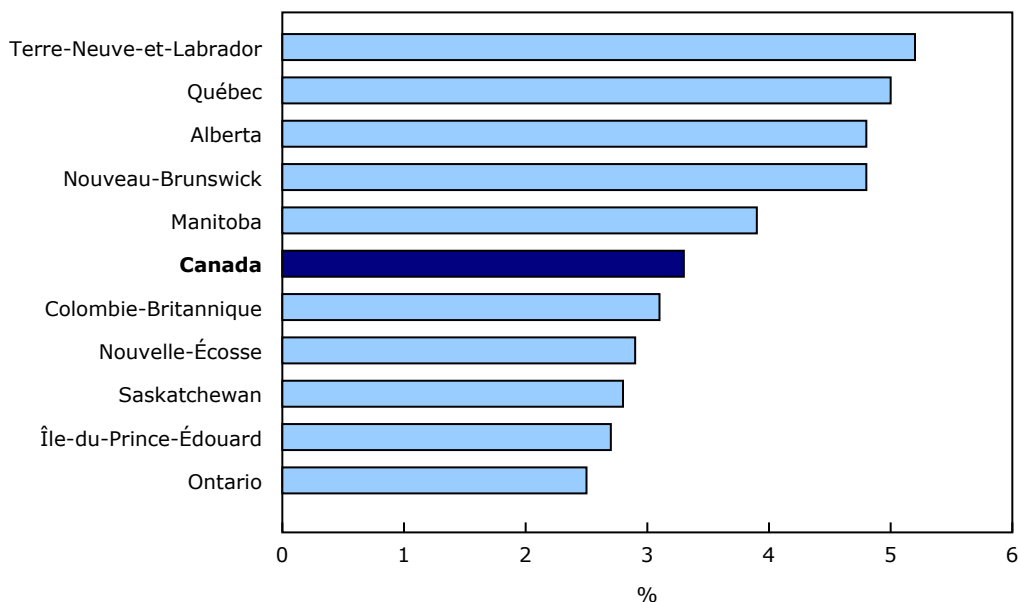
Entre juillet 2013 et juillet 2014, la rémunération hebdomadaire moyenne dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale a progressé de 3,3 % pour atteindre 851 \$, et la progression s'est répartie dans la plupart des industries. Cependant, la rémunération dans ce secteur est restée pratiquement inchangée depuis le début de 2014.

Comparativement à 12 mois plus tôt, la rémunération hebdomadaire moyenne a peu varié dans les services d'enseignement de même que dans les services administratifs et de soutien.

### Rémunération hebdomadaire moyenne par province

La rémunération des employés salariés non agricoles a augmenté dans toutes les provinces au cours des 12 mois ayant pris fin en juillet. La plus forte hausse a été observée à Terre-Neuve-et-Labrador, et la plus faible, en Ontario.

**Graphique 3**  
**Croissance sur 12 mois de la rémunération hebdomadaire moyenne par province, juillet 2013 à juillet 2014**



Par rapport à 12 mois plus tôt, la rémunération hebdomadaire moyenne à Terre-Neuve-et-Labrador a progressé de 5,2 % pour s'établir à 993 \$, et les hausses se sont réparties dans la plupart des secteurs.

Au Québec, la rémunération hebdomadaire moyenne a augmenté de 5,0 % au cours des 12 mois ayant pris fin en juillet pour atteindre 873 \$, et la majeure partie de la croissance est survenue depuis mars. Au cours de la période de 12 mois, des hausses ont été observées dans tous les secteurs de la province, tout particulièrement dans le secteur de la finance et des assurances, dans le secteur du transport et de l'entreposage, dans le commerce de gros et dans le secteur de la construction.

Par rapport à un an plus tôt, la rémunération en Alberta s'est accrue de 4,8 % pour passer à 1 154 \$, principalement sous l'effet de la hausse dans le secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz.

Au Nouveau-Brunswick, la rémunération hebdomadaire moyenne a augmenté de 4,8 % entre juillet 2013 et juillet 2014 pour se chiffrer à 847 \$. Les hausses se sont réparties dans plusieurs secteurs et les plus marquées sont survenues dans le commerce de gros et dans les services d'enseignement.

**Emploi salarié non agricole par secteur**

Le nombre total d'employés salariés non agricoles a progressé de 42 300 en juillet, après avoir augmenté de 18 000 en juin. La croissance observée en juillet s'est répartie dans la plupart des secteurs, les plus fortes hausses ayant été enregistrées dans les administrations publiques, dans le commerce de détail, dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale ainsi que dans le secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz. Parallèlement, l'emploi salarié a diminué dans les services administratifs et de soutien de même que dans le secteur de la fabrication.

Comparativement à 12 mois plus tôt, le nombre d'employés salariés non agricoles a augmenté de 196 200 ou de 1,3 %, et l'essentiel de la progression est survenue depuis avril.

Au cours de la période de 12 mois, les hausses de l'emploi les plus marquées ont été notées dans le secteur des services immobiliers, de location et de location à bail (+4,4 %), dans celui de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz (+4,2 %) et dans le secteur de la construction (+3,0 %). Parallèlement, l'emploi salarié a diminué dans les services publics (-2,1 %) et dans le secteur de l'information et de la culture (-1,0 %).

### **Note aux lecteurs**

*L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) est une combinaison d'un recensement des retenues salariales fournies par l'Agence du revenu du Canada et des résultats de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises, laquelle recueille de l'information auprès d'un échantillon de 15 000 établissements. Le principal objectif de l'EERH est de dresser un portrait mensuel du niveau de rémunération, du nombre d'emplois et du nombre d'heures travaillées selon des catégories d'industrie détaillées à l'échelle du pays, des provinces et des territoires.*

*Les estimations de la rémunération et des heures de travail hebdomadaires moyennes proviennent d'un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. Cette analyse porte sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 68 %. Les estimations de l'emploi salarié sont fondées sur un recensement de données administratives et ne sont pas sujettes à la variabilité d'échantillonnage.*

*Statistique Canada produit aussi des estimations de l'emploi à partir de l'Enquête sur la population active (EPA). L'EPA est une enquête-ménage mensuelle dont l'objectif premier est de répartir la population en âge de travailler en trois catégories qui s'excluent mutuellement, à savoir les personnes occupées (y compris les travailleurs autonomes), les chômeurs et les inactifs. Cette enquête est la source d'information officielle du taux de chômage, et elle permet de recueillir des données sur les caractéristiques sociodémographiques de l'ensemble de la population sur le marché du travail.*

*À la suite de différences conceptuelles et méthodologiques, les estimations portant sur les variations dans l'EERH et l'EPA divergent de temps en temps. Toutefois, les tendances affichées par les données sont assez semblables.*

*À moins d'indication contraire, les données figurant dans le présent communiqué sont désaisonnalisées. L'élimination de l'effet des variations saisonnières facilite les comparaisons. Pour obtenir plus de renseignements sur la désaisonnalisation, voir le document intitulé [Données désaisonnalisées – Foire aux questions](#).*

*Les données sur les employés rémunérés non agricoles portent sur tous les employés rémunérés à l'heure et les salariés, ainsi que sur la catégorie des « autres employés », qui comprend les employés payés à la pièce et ceux payés seulement à la commission.*

*Les données sur le nombre moyen d'heures travaillées par semaine portent seulement sur les employés rémunérés à l'heure et les salariés, et excluent les entreprises qui n'ont pu être classées dans une catégorie du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).*

*Toutes les données sur la rémunération comprennent les heures supplémentaires et excluent les entreprises qui n'ont pu être classées dans une catégorie du SCIAN. Les données sur la rémunération correspondent à la rémunération brute avant les retenues à la source. La rémunération hebdomadaire moyenne est obtenue en divisant les gains hebdomadaires totaux par le nombre d'employés.*

*Dans chaque communiqué, les données pour le mois de référence en cours sont sujettes à révision. Les données du mois précédent ont été révisées. Les utilisateurs sont invités à solliciter et à utiliser les données les plus à jour pour chaque mois.*

**Tableau 1**  
**Rémunération hebdomadaire moyenne (y compris les heures supplémentaires) pour l'ensemble des salariés – Données désaisonnalisées**

	Juillet 2013	Juin 2014 <sup>r</sup>	Juillet 2014 <sup>p</sup>	Juin à juillet 2014	Juillet 2013 à juillet 2014	Juin à juillet 2014	Juillet 2013 à juillet 2014
	dollars courants			variation en dollars courants		variation en %	
<b>Ensemble des secteurs<sup>1</sup></b>	<b>910,44</b>	<b>937,06</b>	<b>940,43</b>	<b>3,37</b>	<b>29,99</b>	<b>0,4</b>	<b>3,3</b>
Foresterie, exploitation et soutien	1 027,18	1 081,44	1 098,19	16,75	71,01	1,5	6,9
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	1 863,31	2 061,35	2 049,48	-11,87	186,17	-0,6	10,0
Services publics	1 681,13	1 795,33	1 772,51	-22,82	91,38	-1,3	5,4
Construction	1 186,52	1 218,78	1 233,93	15,15	47,41	1,2	4,0
Fabrication	1 024,97	1 045,89	1 041,96	-3,93	16,99	-0,4	1,7
Commerce de gros	1 079,30	1 119,18	1 135,92	16,74	56,62	1,5	5,2
Commerce de détail	531,38	546,06	540,99	-5,07	9,61	-0,9	1,8
Transport et entreposage	964,31	992,68	1 023,25	30,57	58,94	3,1	6,1
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 162,52	1 141,93	1 184,03	42,10	21,51	3,7	1,9
Finance et assurances	1 091,25	1 205,07	1 193,21	-11,86	101,96	-1,0	9,3
Services immobiliers, de location et de location à bail	855,47	972,47	965,02	-7,45	109,55	-0,8	12,8
Services professionnels, scientifiques et techniques	1 269,91	1 309,81	1 292,85	-16,96	22,94	-1,3	1,8
Gestion de sociétés et d'entreprises	1 224,31	1 290,71	1 349,90	59,19	125,59	4,6	10,3
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	752,15	743,85	743,94	0,09	-8,21	0,0	-1,1
Services d'enseignement	1 004,89	983,99	1 006,18	22,19	1,29	2,3	0,1
Soins de santé et assistance sociale	824,06	851,76	851,37	-0,39	27,31	0,0	3,3
Arts, spectacles et loisirs	563,90	580,13	581,21	1,08	17,31	0,2	3,1
Services d'hébergement et de restauration	363,19	368,87	368,99	0,12	5,80	0,0	1,6
Autres services, sauf les services d'administrations publiques	744,88	745,18	745,94	0,76	1,06	0,1	0,1
Administrations publiques	1 166,39	1 199,56	1 199,58	0,02	33,19	0,0	2,8
<b>Provinces et territoires</b>							
Terre-Neuve-et-Labrador	943,56	995,43	992,93	-2,50	49,37	-0,3	5,2
Île-du-Prince-Édouard	758,30	777,15	778,96	1,81	20,66	0,2	2,7
Nouvelle-Écosse	803,28	822,72	826,87	4,15	23,59	0,5	2,9
Nouveau-Brunswick	809,03	835,51	847,49	11,98	38,46	1,4	4,8
Québec	831,27	855,88	872,94	17,06	41,67	2,0	5,0
Ontario	919,95	938,69	942,91	4,22	22,96	0,4	2,5
Manitoba	831,41	865,31	864,10	-1,21	32,69	-0,1	3,9
Saskatchewan	946,35	980,65	972,90	-7,75	26,55	-0,8	2,8
Alberta	1 100,82	1 150,30	1 153,81	3,51	52,99	0,3	4,8
Colombie-Britannique	866,46	889,14	893,10	3,96	26,64	0,4	3,1
Yukon	995,05	1 021,78	1 024,33	2,55	29,28	0,2	2,9
Territoires du Nord-Ouest	1 320,12	1 370,12	1 363,98	-6,14	43,86	-0,4	3,3
Nunavut	1 024,30	1 126,96	1 123,38	-3,58	99,08	-0,3	9,7

r révisé

p provisoire

1. La répartition sectorielle est fondée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2012.

Note(s) : Tableau de CANSIM connexe 281-0063. Les données sur la rémunération correspondent à la rémunération brute avant les retenues à la source.

**Tableau 2**  
**Nombre d'employés – Données désaisonnalisées**

	Juillet 2013	Juin 2014 <sup>r</sup>	Juillet 2014 <sup>p</sup>	Juin à juillet 2014	Juillet 2013 à juillet 2014	Juin à juillet 2014	Juillet 2013 à juillet 2014
	milliers			variation en milliers		variation en %	
<b>Ensemble des secteurs<sup>1</sup></b>	<b>15 409,1</b>	<b>15 563,0</b>	<b>15 605,2</b>	<b>42,3</b>	<b>196,2</b>	<b>0,3</b>	<b>1,3</b>
Foresterie, exploitation et soutien	37,6	37,1	37,7	0,6	0,1	1,7	0,3
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	224,7	229,1	234,2	5,1	9,5	2,2	4,2
Services publics	118,6	117,1	116,2	-0,9	-2,4	-0,8	-2,1
Construction	946,0	971,7	974,6	2,9	28,6	0,3	3,0
Fabrication	1 482,8	1 476,1	1 474,4	-1,7	-8,4	-0,1	-0,6
Commerce de gros	762,0	779,9	781,1	1,2	19,1	0,2	2,5
Commerce de détail	1 911,7	1 935,4	1 942,7	7,3	31,0	0,4	1,6
Transport et entreposage	717,3	733,7	738,2	4,5	20,9	0,6	2,9
Industrie de l'information et industrie culturelle	321,2	316,0	318,1	2,1	-3,1	0,7	-1,0
Finance et assurances	706,1	707,5	707,8	0,3	1,7	0,0	0,2
Services immobiliers, de location et de location à bail	270,5	280,5	282,3	1,8	11,8	0,6	4,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	821,8	839,0	842,8	3,8	21,0	0,4	2,6
Gestion de sociétés et d'entreprises	105,2	102,4	102,9	0,5	-2,3	0,5	-2,2
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	765,9	783,0	780,9	-2,1	15,0	-0,3	2,0
Services d'enseignement	1 200,0	1 217,8	1 220,8	3,0	20,8	0,3	1,7
Soins de santé et assistance sociale	1 747,2	1 780,1	1 785,8	5,7	38,6	0,3	2,2
Arts, spectacles et loisirs	253,1	256,2	257,8	1,6	4,7	0,6	1,8
Services d'hébergement et de restauration	1 185,5	1 200,8	1 202,8	2,0	17,3	0,2	1,5
Autres services, sauf les services d'administrations publiques	538,7	547,6	548,3	0,7	9,6	0,1	1,8
Administrations publiques	1 036,5	1 032,9	1 041,4	8,5	4,9	0,8	0,5
<b>Provinces et territoires</b>							
Terre-Neuve-et-Labrador	214,3	217,2	218,8	1,6	4,5	0,7	2,1
Île-du-Prince-Édouard	62,4	62,3	62,5	0,2	0,1	0,3	0,1
Nouvelle-Écosse	399,4	402,2	401,7	-0,5	2,3	-0,1	0,6
Nouveau-Brunswick	307,8	301,5	302,1	0,6	-5,7	0,2	-1,8
Québec	3 466,1	3 473,7	3 468,4	-5,3	2,3	-0,2	0,1
Ontario	5 858,7	5 920,7	5 941,9	21,2	83,2	0,4	1,4
Manitoba	587,8	578,2	584,4	6,2	-3,4	1,1	-0,6
Saskatchewan	478,4	485,1	487,4	2,3	9,0	0,5	1,9
Alberta	1 991,9	2 049,8	2 059,2	9,4	67,3	0,5	3,4
Colombie-Britannique	1 982,0	2 012,3	2 018,4	6,1	36,4	0,3	1,8
Yukon	20,6	20,2	20,6	0,4	0,0	2,1	-0,3
Territoires du Nord-Ouest	28,0	27,7	27,9	0,2	-0,1	0,6	-0,5
Nunavut	11,7	12,0	12,0	0,0	0,3	0,4	3,1

<sup>r</sup> révisé

<sup>p</sup> provisoire

1. La répartition sectorielle est fondée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2012.

**Note(s)** : Tableau de CANSIM connexe 281-0063.

**Données offertes dans CANSIM : tableaux [281-0023](#), [281-0026](#), [281-0029](#), [281-0032](#), [281-0035](#), [281-0037](#), [281-0039](#), [281-0041](#), [281-0043](#), [281-0045](#), [281-0047](#) à [281-0049](#) et [281-0063](#).**

**Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [2612](#).**

Il est possible de consulter un [tableau de données](#) à partir du module *Tableaux sommaires* de notre site Web, sous l'onglet *Parcourir par ressource clé*.

Les données d'août sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail seront diffusées le 30 octobre.

Il est possible d'obtenir plus d'information en ligne sur les concepts et l'utilisation de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail dans le *Guide de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (72-203-G)*, à partir du module *Publications* de notre site Web, sous l'onglet *Parcourir par ressource clé*.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Emmanuelle Bourbeau au 613-951-3007 ([emmanuelle.bourbeau@statcan.gc.ca](mailto:emmanuelle.bourbeau@statcan.gc.ca)), Division de la statistique du travail.



---

## Les cybercrimes déclarés par la police au Canada, 2012

En 2012, 9 084 affaires de cybercriminalité ont été déclarées par les services de police canadiens qui transmettent des renseignements dans le cadre de la nouvelle version du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire. Ce chiffre représentait un taux de 33 affaires de cybercriminalité pour chaque tranche de 100 000 habitants.

Les infractions contre les biens représentaient 61 % des cybercrimes déclarés par la police en 2012, pour un total de 5 544 affaires. La fraude, l'infraction contre les biens la plus répandue, était à l'origine de plus de la moitié (54 %) des cybercrimes portés à l'attention de la police. En 2012, un auteur présumé a été identifié par la police dans une proportion relativement faible (6 %) des cybercrimes contre les biens.

Les crimes d'intimidation, composés des infractions où il y a menace de violence, représentaient le cinquième des cybercrimes déclarés par la police en 2012, pour un total de 1 839 affaires. La profération de menaces (8 %) et le harcèlement criminel (6 %) étaient les infractions d'intimidation les plus courantes. Un auteur présumé a été identifié relativement à 55 % des cybercrimes liés à des infractions d'intimidation, 18 % des affaires menant au dépôt d'une accusation.

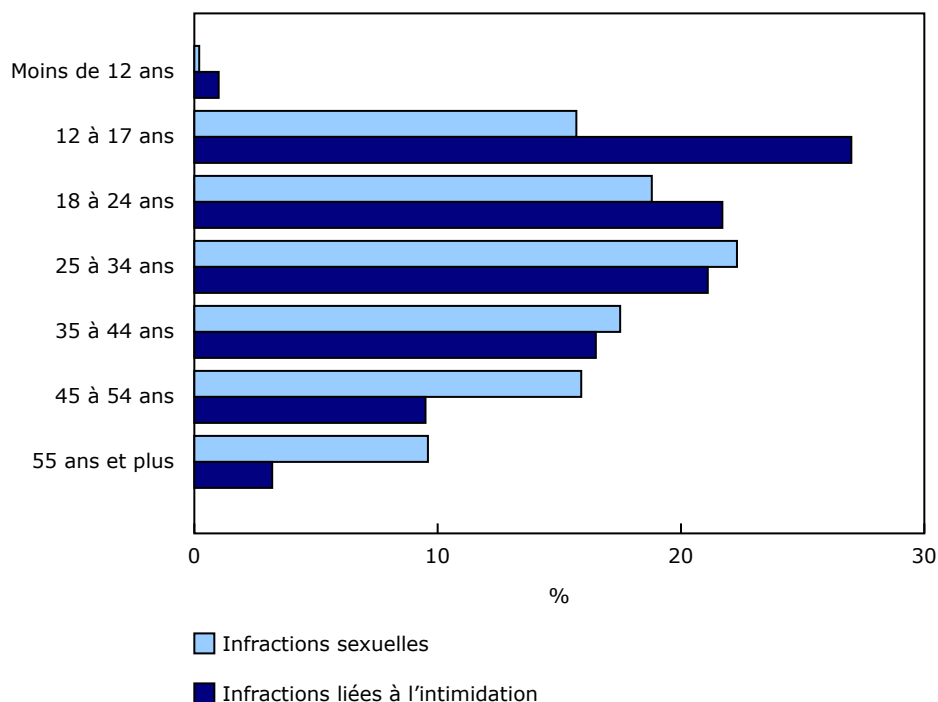
En 2012, la police a déclaré 1 441 affaires de cybercriminalité où l'infraction cybernétique était de nature sexuelle; cela représentait 16 % des cybercrimes déclarés par la police. Le leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur constituait 6 % des cybercrimes déclarés par la police, tandis que les infractions liées à la pornographie juvénile, qui comprennent l'accès à la pornographie juvénile ainsi que sa possession, sa production et sa distribution, représentaient 9 % des cybercrimes déclarés. Un auteur présumé a été identifié relativement à 31 % des infractions cybernétiques de nature sexuelle, 25 % des affaires menant au dépôt d'une accusation.

En 2012, la police a identifié 2 051 auteurs présumés d'affaires de cybercriminalité. Plus des trois quarts (76 %) des auteurs présumés étaient des hommes. Lorsqu'il s'agissait de cybercrimes de nature sexuelle, 94 % des auteurs présumés identifiés par la police étaient de sexe masculin.

Les auteurs présumés identifiés par la police relativement à des infractions d'intimidation avaient tendance à être jeunes, alors que les auteurs présumés de cybercrimes de nature sexuelle étaient généralement un peu plus âgés. Plus du quart (28 %) des auteurs présumés d'infractions d'intimidation avaient moins de 18 ans, leur proportion diminuant avec l'âge. Par contraste, 22 % des auteurs présumés de cybercrimes de nature sexuelle étaient âgés de 25 à 34 ans — la plus forte proportion de tous les groupes d'âge.

### Graphique 1

Répartition selon l'âge des auteurs présumés d'infractions cybernétiques contre la personne, selon le type d'infraction (infractions sexuelles et infractions liées à l'intimidation), certains services de police, 2012



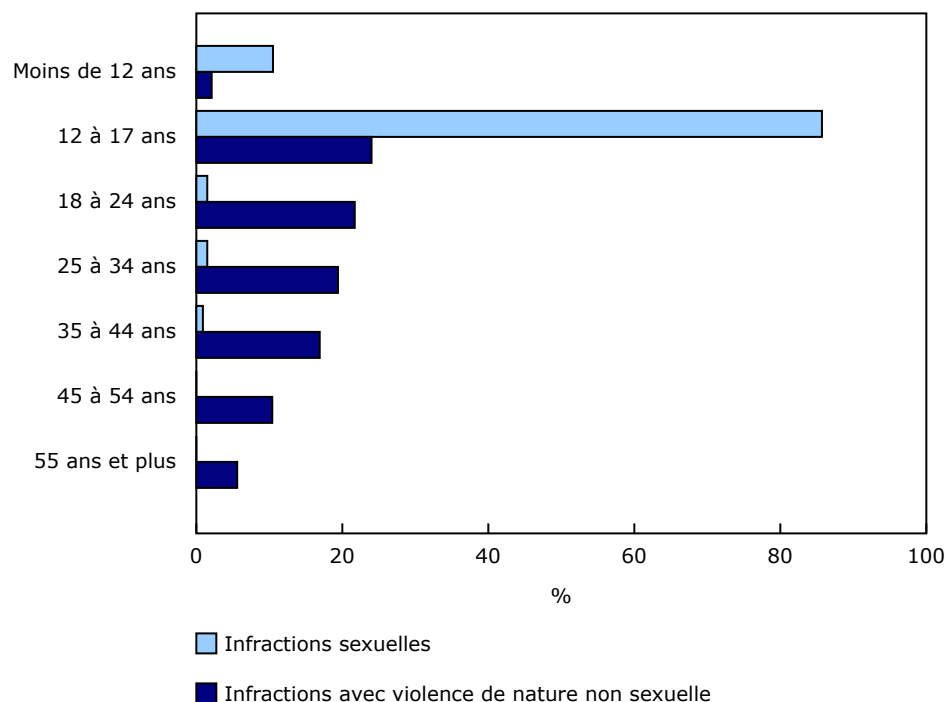
**Note(s) :** Le nombre d'auteurs présumés est fondé sur l'infraction cybernétique dans l'affaire. La catégorie « Infractions sexuelles » comprend les infractions sexuelles contre la personne et les infractions de pornographie juvénile. La catégorie « Infractions liées à l'intimidation » comprend les infractions contre la personne comportant des menaces de violence. Les enregistrements relatifs aux auteurs présumés sont exclus lorsque l'âge ou le sexe est inconnu.

En 2012, la police a identifié 2 070 victimes d'actes de violence comportant un cybercrime, dont 468 victimes d'infractions sexuelles et 1 602 victimes d'infractions non sexuelles avec violence. La majorité des victimes d'actes de violence liés à un cybercrime (69 %) étaient de sexe féminin, cette proportion passant à 84 % lorsqu'il était question plus particulièrement d'infractions sexuelles.

Les victimes de cybercrimes déclarés par la police sont généralement jeunes. Dans l'ensemble, 42 % des victimes d'affaires de violence mettant en cause un cybercrime identifiées par la police avaient 17 ans ou moins, tandis qu'une autre tranche de 17 % des victimes étaient de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans. La prévalence des victimes de moins de 18 ans était particulièrement marquée dans les cas d'infractions de nature sexuelle. En 2012, 96 % des victimes d'infractions sexuelles liées à un cybercrime étaient âgées de 17 ans et moins, dont 10 % avaient moins de 12 ans.

## Graphique 2

Répartition selon l'âge des victimes d'infractions avec violence liées à un cybercrime, selon le type d'infraction (infractions sexuelles et infractions avec violence de nature non sexuelle), certains services de police, 2012



**Note(s) :** Le nombre de victimes est fondé sur l'infraction commise contre la victime. La catégorie « Infractions sexuelles » comprend les infractions sexuelles contre la personne pour lesquelles les renseignements sur la victime ont été recueillis. La catégorie « Infractions avec violence de nature non sexuelle » comprend les voies de fait, les infractions contre la personne comportant des menaces de violence, et d'autres infractions avec violence. Les enregistrements relatifs aux victimes sont exclus lorsque l'âge ou le sexe est inconnu.

Dans l'ensemble, près des trois quarts (73 %) des victimes d'actes de violence liés à un cybercrime connaissaient l'auteur présumé. Dans la majorité des affaires, l'auteur présumé était un ami ou une connaissance (45 %), un partenaire intime actuel ou ancien (24 %) ou un membre de la famille (5 %) de la victime.

Les victimes d'infractions sexuelles comportant un cybercrime étaient moins susceptibles de connaître l'auteur présumé (57 %), comparativement aux victimes d'infractions avec violence de nature non sexuelle (77 %). L'auteur présumé était un étranger pour la majorité (55 %) des victimes d'infractions de leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur, l'infraction avec violence de nature sexuelle la plus couramment associée à la cybercriminalité.

Une faible proportion (110 affaires ou 1 %) des cybercrimes déclarés par la police ont été commis conjointement avec une infraction plus grave, comme une agression sexuelle ou une agression physique. En 2012, on a dénombré 71 affaires de cybercriminalité (faisant 87 victimes) qui comportaient également une agression sexuelle ou des contacts sexuels, et 26 affaires (faisant 30 victimes) qui comprenaient une agression physique. Un auteur présumé a été identifié dans 90 % des affaires de cybercriminalité qui comportaient une infraction plus grave, 82 % d'entre elles menant au dépôt d'une accusation.

### **Note aux lecteurs**

Les cybercrimes ou la cybercriminalité déclarés par la police font référence aux infractions criminelles pour lesquelles un ordinateur ou Internet est la cible d'un crime ou un instrument employé pour perpétrer un crime. Une affaire criminelle peut comporter de nombreuses infractions à la loi. Aux fins de l'analyse des affaires de cybercriminalité, une infraction précise dans une affaire a été identifiée comme l'infraction cybernétique.

Des services de police desservant 80 % de la population du Canada ont déclaré des données sur la cybercriminalité au Centre canadien de la statistique juridique en 2012 dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (version 2.2). Puisque les données de Saint John, de Québec, de Toronto, de Calgary et de la Police provinciale de l'Ontario n'étaient pas disponibles, elles ne sont pas incluses dans la présente analyse.

En raison de la complexité des affaires de cybercriminalité liées à la **pornographie juvénile**, les données de ces types d'affaires représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. La catégorie « Pornographie juvénile » comprend les infractions prévues à l'article 163.1 du Code criminel, qui stipule qu'il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, cette infraction est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité de telle sorte que l'infraction la plus grave soit la « pornographie juvénile ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'infraction la plus grave comme une agression sexuelle, de l'exploitation sexuelle ou une autre infraction sexuelle contre un enfant; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme une infraction secondaire.

**Tableau 1**  
**Cybercrimes déclarés par la police, certains services de police, 2012**

	Certains services de police		
	nombre	taux pour 100 000 habitants	% du total
<b>Total, ensemble des infractions au Code criminel</b>	<b>9 084</b>	<b>32,7</b>	<b>100,0</b>
<b>Total des cybercrimes contre la personne</b>	<b>3 284</b>	<b>11,8</b>	<b>36,2</b>
Infractions sexuelles	1 441	5,2	15,9
Incitation à des contacts sexuels	67	0,2	0,7
Exploitation sexuelle	10	0,0	0,1
Leurre d'enfants/entente ou arrangement	543	2,0	6,0
Voyeurisme	11	0,0	0,1
Autres infractions sexuelles <sup>1</sup>	5	0,0	0,1
Pornographie juvénile <sup>2</sup>	805	2,9	8,9
Infractions liées à l'intimidation	1 839	6,6	20,2
Extorsion	136	0,5	1,5
Intimidation d'une personne <sup>3</sup>	7	0,0	0,1
Harcèlement criminel	560	2,0	6,2
Appels téléphoniques menaçants ou harcelants	377	1,4	4,2
Menaces	759	2,7	8,4
Autres infractions avec violence <sup>4</sup>	4	0,0	0,0
<b>Total des cybercrimes contre les biens</b>	<b>5 544</b>	<b>20,0</b>	<b>61,0</b>
Fraude	4 878	17,6	53,7
Vol d'identité	73	0,3	0,8
Fraude d'identité	421	1,5	4,6
Méfait	170	0,6	1,9
Trafic de biens volés	2	0,0	0,0
<b>Total des autres infractions au Code criminel<sup>5</sup></b>	<b>256</b>	<b>0,9</b>	<b>2,8</b>

1. Comprend la corruption d'enfants, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite et la bestialité — la perpétration ou l'usage de la force.

2. Voir la note aux lecteurs.

3. Comprend l'intimidation d'une personne associée au système judiciaire ou d'un journaliste et l'intimidation d'une personne qui n'est pas associée au système judiciaire.

4. Comprend la traite de personnes et d'autres infractions avec violence.

5. Comprend des infractions telles que la corruption des mœurs, les actions indécentes, les infractions contre la personne et la réputation, le défaut de se conformer à une ordonnance et le manquement aux conditions de la probation.

**Tableau 2**

**Victimes d'infractions avec violence liées à un cybercrime, affaires déclarées par la police, selon le lien de l'auteur présumé avec la victime, certains services de police, 2012**

	Partenaire intime <sup>1</sup>		Membre de la famille		Ami ou connaissance <sup>2</sup>		Étranger		Lien inconnu <sup>3</sup>	Total
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%		
<b>Total des crimes violents</b>	<b>448</b>	<b>23,7</b>	<b>90</b>	<b>4,8</b>	<b>843</b>	<b>44,5</b>	<b>512</b>	<b>27,0</b>	<b>177</b>	<b>2 070</b>
Infractions sexuelles	35	8,7	15	3,7	181	44,9	172	42,7	65	468
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	0	0,0	0	0,0	1	100,0	0	0,0	0	1
Agression sexuelle (niveau 1)	18	29,5	8	13,1	32	52,5	3	4,9	6	67
Contacts sexuels	4	21,1	3	15,8	12	63,2	0	0,0	0	19
Incitation à des contacts sexuels	1	2,1	1	2,1	24	51,1	21	44,7	1	48
Exploitation sexuelle	1	11,1	0	0,0	7	77,8	1	11,1	1	10
Leurre d'enfants/entente ou arrangement	10	3,9	3	1,2	101	39,5	142	55,5	56	312
Voyeurisme	1	14,3	0	0,0	4	57,1	2	28,6	0	7
Autres infractions sexuelles <sup>4</sup>	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	100,0	1	4
Infractions avec violence de nature non sexuelle	413	27,7	75	5,0	662	44,4	340	22,8	112	1 602
Voies de fait graves (niveau 3)	1	50,0	0	0,0	1	50,0	0	0,0	0	2
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	7	70,0	0	0,0	1	10,0	2	20,0	1	11
Voies de fait simples (niveau 1)	8	47,1	0	0,0	8	47,1	1	5,9	0	17
Extorsion	16	18,0	1	1,1	19	21,3	53	59,6	14	103
Intimidation d'une personne <sup>5</sup>	2	25,0	0	0,0	3	37,5	3	37,5	0	8
Harcèlement criminel	213	47,3	21	4,7	169	37,6	47	10,4	23	473
Appels téléphoniques menaçants ou harcelants	76	26,4	8	2,8	128	44,4	76	26,4	14	302
Menaces	88	14,3	42	6,8	328	53,4	156	25,4	59	673
Autres infractions avec violence <sup>6</sup>	2	16,7	3	25,0	5	41,7	2	16,7	1	13

1. Comprend les conjoints actuels ou anciens, les partenaires amoureux actuels ou anciens, et les autres partenaires intimes.
  2. Comprend les amis, les simples connaissances, les voisins, les relations d'affaires, les relations criminelles, et les symboles d'autorité.
  3. Les liens inconnus sont exclus du calcul des pourcentages.
  4. Comprend la corruption d'enfants, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, et la bestialité — la perpétration ou l'usage de la force.
  5. Comprend l'intimidation d'une personne associée au système judiciaire ou d'un journaliste et l'intimidation d'une personne qui n'est pas associée au système judiciaire.
  6. Comprend l'enlèvement ou la séquestration, le rapt, la traite de personnes, le vol qualifié, et d'autres infractions avec violence.
- Note(s) :** Les chiffres sont fondés sur l'infraction commise contre la victime, qui n'est pas nécessairement l'infraction cybernétique dans l'affaire. Les enregistrements relatifs aux victimes sont exclus lorsque l'âge ou le sexe est inconnu.

**Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête 3302 et 4504.**

L'article de *Juristat* « Les cybercrimes déclarés par la police au Canada, 2012 » ([85-002-X](#)) est maintenant accessible sur notre site Web. Sous l'onglet *Parcourir par ressource clé*, choisissez *Publications*, puis *Tous les sujets*, puis *Crime et justice*, puis *Juristat*.

D'autres données sont offertes sur demande.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 ([ligneinfomedias@statcan.gc.ca](mailto:ligneinfomedias@statcan.gc.ca)).

---

## Indice des taux de salaires syndicaux dans la construction, août 2014

L'Indice des taux de salaires syndicaux dans la construction (y compris les suppléments) pour le Canada était inchangé en août par rapport au mois précédent. L'indice composite a augmenté de 0,9 % au cours de la période de 12 mois se terminant en août.

### **Note aux lecteurs**

*Les taux de salaires syndicaux sont publiés pour 16 métiers dans 22 régions métropolitaines tant pour les taux de base que pour les taux englobant certaines rémunérations supplémentaires. Les indices (2007=100) sont calculés pour les mêmes régions métropolitaines et sont publiés pour celles où une majorité des métiers sont couverts par les conventions collectives actuelles.*

*Les taux des salaires et les indices des 30 derniers mois pourraient être révisés à la suite de la diffusion des données pour un mois donné. Cela est attribuable au délai qui pourrait être observé entre l'expiration d'une convention collective et la ratification d'une nouvelle convention collective. Les taux de salaires et les indices ne sont pas désaisonnalisés.*

**Données offertes dans CANSIM : tableaux [327-0003](#) et [327-0045](#).**

**Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [2307](#).**

Les données de septembre de l'Indice des taux de salaires syndicaux dans la construction seront diffusées le 23 octobre.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 ([ligneinfomedias@statcan.gc.ca](mailto:ligneinfomedias@statcan.gc.ca)).

---

## Statistiques sur le broyage des graines oléagineuses, août 2014

Les tritrateurs ont broyé 553 932 tonnes métriques de canola en août. La production d'huile s'est chiffrée à 243 606 tonnes, et celle de tourteaux a atteint 315 976 tonnes.

**Données offertes dans CANSIM : tableau [001-0005](#).**

**Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3404](#).**

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 ([ligneinfomedias@statcan.gc.ca](mailto:ligneinfomedias@statcan.gc.ca)).



---

## Blé moulu et farine de blé produite, juillet 2014

Il est maintenant possible de consulter les données de juillet sur le blé moulu et la farine de blé produite.

**Données offertes dans CANSIM : tableau [001-0044](#).**

**Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête [3403](#) et [3443](#).**

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 ([ligneinfomedias@statcan.gc.ca](mailto:ligneinfomedias@statcan.gc.ca)).

---

## Nouveaux produits et études

---

### Nouveaux produits

#### Bulletin d'information pour les collectivités

Numéro au catalogue [11-016-X](#) (HTML | PDF)

#### Bulletin d'information pour les petites et moyennes entreprises

Numéro au catalogue [11-017-X](#) (HTML | PDF)

#### Juristat, vol. 34, n° 1

Numéro au catalogue [85-002-X](#) (HTML | PDF)

### Nouvelles études

#### Les cybercrimes déclarés par la police au Canada, 2012

Juristat



#### **Bulletin officiel de diffusion des données de Statistique Canada**

Numéro au catalogue 11-001-X.

Publié tous les jours ouvrables par la Division des communications, Statistique Canada, Immeuble R.-H.-Coats, 10<sup>e</sup> étage, section G, 100 promenade Tunney's Pasture, Ottawa, Ontario K1A 0T6.

Pour consulter *Le Quotidien* sur Internet ou pour s'y abonner, visitez notre site Web à l'adresse : <http://www.statcan.gc.ca>.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2014. Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de [licence ouverte de Statistique Canada](#) :

<http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm>